



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D01-09-26

Présents : 16

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 8 septembre à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 3 septembre 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Anthony DUCOIN - Dominique ESCURE Serge GIDEMANN - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Laurence DELBECQ à Mme Christel AVIGNON-BELKHIR ; M. Vincent LACAZE à M. Juan VASCHALDE ; M. Valentin MAGNIAT à M. Yves CHAREYRE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Rapporteur : M. Juan VASCHALDE

Il est exposé ce qui suit :

La commission associations s'est réunie afin d'examiner les demandes de subventions des associations locales. Il est donné le détail des subventions proposée pour 2026 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ACCA	500
ACRDNS	50
ANACR26	50
ANIMATION ECOLE PUBLIQUE	2 050
APEL DU SACRE CŒUR	200
BIBLIOTHEQUE	2 500
BIKE CLUB SAINT SORLIN	3 000
COMPAGNIE D'ARLANDE	300
CONSCRITS	150
CORDEE SPELEO	100
DANSE DES COLLINES	300
ELECTROLAPSE	500
FNACA	250

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500
JSP	500
LA TRUITE DE VEUZE	250
LES AMIS DES ROSES D'AUTOMNE	300
ORCHESTRE D'HARMONIE	2 900
PATRIMOINE	1 000
PETANQUE	300
ST SORLIN SPORTIF BASKET	3 500
TENNIS CLUB	1 800
USVG	3 800
	24 800

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 026-212603302-20260908-D01_09_26-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'allouer les subventions aux associations telles que détaillées ci-dessus

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 8 septembre 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D02-09-26

Présents : 16

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 8 septembre à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 3 septembre 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Anthony DUCOIN - Dominique ESCURE Serge GIDEMANN - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Laurence DELBECQ à Mme Christel AVIGNON-BELKHIR ; M. Vincent LACAZE à M. Juan VASCHALDE ; M. Valentin MAGNIAT à M. Yves CHAREYRE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : AMENDES DE POLICE 2026

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

La commune peut bénéficier des amendes de police 2026 d'un montant de 2 700 €.

Il est proposé de solliciter cette subvention sur le projet de renouvellement de la signalétique et l'installation d'un radar pédagogique.

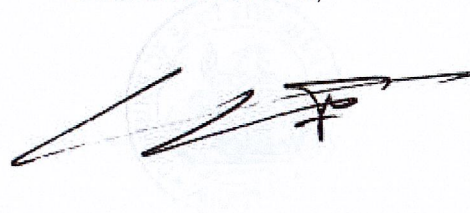
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de renouvellement de la signalétique et l'installation d'un radar pédagogique.
- **SOLLICITE** l'attribution du Conseil Départemental de 2 700 € au titre d'amendes de police 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 8 septembre 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D03-09-26

Présents : 16

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 8 septembre à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 3 septembre 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Anthony DUCOIN - Dominique ESCURE Serge GIDEMANN - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Laurence DELBECQ à Mme Christel AVIGNON-BELKHIR ; M. Vincent LACAZE à M. Juan VASCHALDE ; M. Valentin MAGNIAT à M. Yves CHAREYRE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : MISE EN PLACE DU TARIF DU LIVRE COMMUNAL

Rapporteur : M. Dominique ESCURE

Il est exposé ce qui suit :

Suite à la création du livre communal, il convient d'établir un tarif pour la vente de celui-ci.

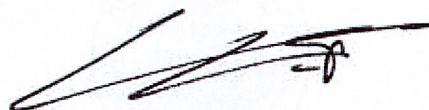
Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **FIXE** le tarif du livre communal à 20 € à compter du 1^{er} juillet 2026,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour faire appliquer ce tarif.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 8 septembre 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D04-09-26

Présents : 16

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 8 septembre à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 3 septembre 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Anthony DUCOIN - Dominique ESCURE Serge GIDEMANN - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Laurence DELBECQ à Mme Christel AVIGNON-BELKHIR ; M. Vincent LACAZE à M. Juan VASCHALDE ; M. Valentin MAGNIAT à M. Yves CHAREYRE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : DONATION DE LA PARCELLE AO 123 – ROUTE DES CHARMILLES

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Monsieur Lucien FRAGNOL souhaite faire don à la commune de la parcelle AO 123 d'une superficie de 950 m² sise Route des Charmilles pour une valeur vénale de 150 €.

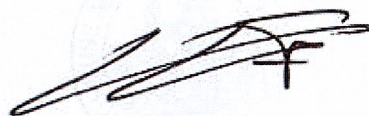
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la donation de la parcelle AO 123,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 8 septembre 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D05-09-26

Présents : 16

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 8 septembre à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 3 septembre 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Anthony DUCOIN - Dominique ESCURE Serge GIDEMANN - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Laurence DELBECQ à Mme Christel AVIGNON-BELKHIR ; M. Vincent LACAZE à M. Juan VASCHALDE ; M. Valentin MAGNIAT à M. Yves CHAREYRE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : INSTAURATION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DE LOCAUX D'HABITATION (THLV)

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettent au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

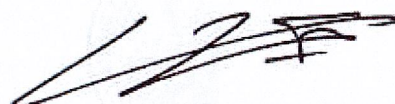
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2027.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 8 septembre 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D

Présents : 16

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 8 septembre à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 3 septembre 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Anthony DUCOIN - Dominique ESCURE Serge GIDEMANN - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Laurence DELBECQ à Mme Christel AVIGNON-BELKHIR ; M. Vincent LACAZE à M. Juan VASCHALDE ; M. Valentin MAGNIAT à M. Yves CHAREYRE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : VALIDATION DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION PAR HABITAT DAUPHINOIS

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il vous est proposé de valider le projet de construction d'un immeuble d'au moins 16 logements (1 partie en location aidée et 1 partie en accession à la propriété), ainsi que plusieurs locaux commerciaux en RDC construits par la Société HABITAT DAUPHINOIS, sur plusieurs parcelles de terrain située à l'angle de la Route de Moras et la Route d'Epinouze, à Saint Sorlin en Valloire. L'ensemble des parcelles est le suivant :

- AD n°59
- AD n°60
- AD n°272
- AD n°271
- AD n°269

(Les numéros de parcelles sont susceptibles de changer à l'issue du bornage réalisé après les travaux)

EPORA, actuellement propriétaire des parcelles listées ci-dessus, va revendre l'intégralité de ces parcelles à Habitat Dauphinois.

Les locaux commerciaux en RDC seront réalisés en Maîtrise d'ouvrage déléguée par Habitat Dauphinois pour le compte de la mairie. Le cahier des charges, le nombre de locaux, ainsi que la surface de ces locaux seront à préciser lors des prochaines réunions de travail avec la Mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DESIGNE** la société HABITAT DAUPHINOIS comme Maître d'Ouvrage pour réaliser l'opération de construction d'un immeuble de logements financés en partie (les logements locatifs) à l'aide d'un prêt PLUS et PLAI
- **DESIGNE** la société HABITAT DAUPHINOIS comme Maître d'Ouvrage Délégué pour la construction des locaux commerciaux en RDC

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 026-212603302-20260908-D06_09_26-DE

Berger
Levrault

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à notamment le contrat de Maîtrise d'Ouvrage Délégée pour la cons commerciaux en RDC.
- **ACCORDE** sa garantie sur les emprunts PLUS et PLAI à la hauteur de 50 %, que la Société HABITAT DAUPHINOIS se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, les 50 % restant, étant garantis par le Conseil Général de LA DROME.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 8 septembre 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,

